

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle consulaire, sous la présidence de Monsieur André SAINT-MARCEL, Maire-adjoint.

PRESENTS (23) :

BEAL Michel, SAINT-MARCEL André, CHARVIN Chantal, COLOMBET Agnès, BANCOD Hervé, SORCE Rose-Marie, CABY François, PASTOR Gérard, COURTOIS Catherine, EMONET Elisabeth, CANET Véronique, JOSSERAND Françoise, BOUCHER Christophe, EL HAGE Henriette, VAUTHIER Jean-Luc, GARDET Carole, GASCA Vincent, de LA CHAPELLE Grégory, MORISET Kamila, BUREL Sylvia, VANDEPITTE Brice, WHARMBY Isabelle, SICARD Rudy.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (5) :

Frédéric GONDA a donné pouvoir à François CABY
Corinne LETEROUIN a donné pouvoir à Agnès COLOMBET
Michaël DEHOORNE a donné pouvoir à Brice VANDEPITTE
Laurent CHAUMARD a donné pouvoir à André SAINT-MARCEL
Aude SCOTTON a donné pouvoir à Sylvia BUREL

ABSENT EXCUSE (1) : LEGER Flavien

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mars 2024

Date d'affichage : 13 mars 2024

Chantal CHARVIN a été élue secrétaire de séance.

**Délibération rendue
exécutoire**

Compte tenu de la transmission

en Préfecture le : 27.03.2024

Et publication le : 28.03.24

Le Maire,



Budget annexe Equipements Touristiques – Vote du compte administratif 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion et L1612-12 relatif à l'arrêté des comptes de la Commune ;

Vu le Budget Primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu le rapport de présentation annexé à la présente délibération ;

Considérant que le Compte Administratif est conforme au Compte de Gestion dressé par le responsable du Service de Gestion Comptable d'Annecy ;

Considérant les vues d'ensemble de la section d'investissement et de la section de fonctionnement permettant d'apprécier l'exécution budgétaire par rapport aux prévisions votées ;

Considérant que chaque élu a été destinataire du document budgétaire et des annexes réglementaires, du rapport de présentation et d'analyse, établi par le Pôle Finances et la Direction Générale des Services et qu'il en ressort :

→ Une utilisation des crédits votés comme suit :

Section de fonctionnement		
Dépenses	476 177.46 €	86.81 %
Recettes	521 870.69 €	95.15 %

Section d'investissement		
Dépenses	405 395.49 €	40.46 %
Recettes	395 173.59 €	39.44 %

→ Un résultat d'exécution de l'exercice qui peut se résumer comme suit :

- ↳ L'excédent de fonctionnement de l'année atteint 45 693.23 € ;
- ↳ Le déficit d'investissement de l'année représente 10 221.90 € ;
- ↳ Le résultat total excédentaire de l'année de 35 471.33 € ;

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ADOPTER** le Compte Administratif 2023 tel qu'il lui a été transmis et dont les résultats viennent de lui être rappelés ;
- **DE CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes ;
- **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser ;
- **D'ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme, le 25 mars 2024

Le secrétaire de séance,
Chantal CHARVIN



Le Maire,
Michel BEAL

